

Rapport annuel 2015



Sommaire

Editorial de la présidente	3
Bref regard sur la législature qui s'est achevée	4
Le mandat de la CFR	7
Activités 2015	8
1. Lutte contre la discrimination raciale	8
2. Prévention efficace et travail de relations publiques	10
3. Consultations des offices	17
4. Prises de position, rapports de la Suisse	20
5. Aspects scientifiques et éthiques	21
6. Faits concrets, répercussions	22
7. Collaboration	25
8. Rapport	29
9. Conseil	30
Affaires internes de la commission	31

Editorial de la présidente

En 2015, la norme pénale contre le racisme et la Commission fédérale contre le racisme ont fêté leurs vingt ans d'existence. L'une et l'autre sont le fruit de la ratification, par la Suisse, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Convention a été adoptée par l'ONU en 1965. La Suisse l'a ratifiée le 29 novembre 1994. Elle aura pris son temps !

Cet anniversaire a permis, tout au long de l'année écoulée, de rappeler la raison d'être de cette norme antiraciste que certains n'ont jamais renoncé à contester. Les médias ont parfois demandé quel bilan on pouvait tirer de l'application de l'article 261bis du code pénal. Il est difficile de répondre à cette question car le racisme, le discours de haine, les discriminations fondées sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse sont des feux sans cesse attisés, malgré les efforts entrepris pour les éteindre. La norme pose les limites mais elle ne peut tout régler.

Plutôt que de se contenter de dénoncer, la CFR a décidé de lancer une campagne qui donne la parole au discours positif. Les lecteurs intéressés trouveront dans ce rapport un résumé détaillé de l'action menée et de ses premiers résultats. Je rappellerai ici que tous les efforts conduits visaient en particulier à mobiliser les jeunes et à les inciter à faire des réseaux sociaux et d'Internet des lieux de valorisation d'une Suisse fière de ses racines et de sa diversité.

Avec des moyens limités et dans un temps très court, cette campagne a permis d'amorcer un mouvement qui ne doit pas s'arrêter à l'année écoulée. Cela n'aurait pas été possible sans le travail considérable fourni par la petite équipe de notre secrétariat, qui n'a compté ni son temps ni son énergie. Que chacune et chacun soient ici remerciés chaleureusement. Giulia Brogini a pris la succession de Doris Angst, l'équipe s'est largement renouvelée, avec un engagement toujours aussi marqué. Ce rapport se veut le reflet du travail accompli avec des moyens financiers limités. Il ne pourrait pas l'être sans le soutien de partenaires précieux, le Service de lutte contre le racisme en premier lieu, Humanrights.ch, les responsables de l'intégration et de la lutte contre le racisme dans les cantons, les communes et les institutions et associations engagées sur le terrain, sans compter nos vice-présidentes et les membres de la commission qui sont de précieux relais dans leurs domaines d'activité. Un grand merci à tous !

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Bref regard sur la législature qui s'est achevée

La législature 2012-2015 n'aura pas été de tout repos dans le domaine de la lutte contre le racisme et les discriminations raciales. Chaque époque connaît son lot de dérapages et d'actes graves et moins graves. Mais les quatre dernières années présentent, à certains égards, des caractéristiques particulières qui ont amené la Commission fédérale contre le racisme à développer et renforcer son action de prévention dans les domaines en lien avec la communication en général, les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

Discours de haine sur les réseaux sociaux

Dans notre monde interconnecté, les événements internationaux ne restent pas sans influence sur l'opinion publique en Suisse. Ainsi, en 2014, le conflit au Proche-Orient a été le prétexte à des dérapages antisémites sur Internet et les réseaux sociaux. D'autres dérapages visant l'islam et les musulmans en général ont été constatés, en lien cette fois avec les attentats terroristes à Paris, à Bruxelles et ailleurs. La pratique de l'amalgame se répand et ceux qui le dénoncent sont souvent accusés de naïveté.

Un constat s'impose : le discours de haine se fait toujours plus présent sur les réseaux sociaux, mais aussi sur les blogs et les pages Internet des médias plus classiques. L'anonymat trop souvent toléré a renforcé le phénomène. C'est la raison pour laquelle la Commission fédérale contre le racisme CFR a notamment orienté son discours et ses axes de prévention sur la responsabilisation des hébergeurs de site et de blogs, mais aussi des éditeurs de médias de toutes formes, chacun devant en définitive établir et faire appliquer les règles qui doivent prévaloir pour que la liberté d'expression s'exerce dans le respect des lois et des personnes.

Portée du discours politique

La CFR a rappelé à différentes reprises l'importance et le poids du discours politique. Le débat concernant l'initiative populaire sur l'immigration de masse, en février 2014, avait démontré que ces mises en garde sont hélas indispensables. La campagne électorale pour les élections nationales 2015 a été l'occasion de rappeler à nouveau que le débat démocratique était indispensable mais qu'il devait veiller à ne pas véhiculer des programmes discriminatoires et de nature raciste. Si l'on a pu observer en général une certaine retenue, plusieurs écarts ont malheureusement démontré que la vigilance ne devait pas se relâcher et que certains slogans et certaines images n'avaient pas leur place dans l'espace public.

On peut noter, à cet égard, que les médias interviennent de plus en plus rapidement en cas de dérapages ; ils s'intéressent davantage aux aspects liés au discours discriminants et à connotation raciste. La pratique des tribunaux a jusqu'ici eu tendance à traiter de façon plus clémente les propos et slogans utilisés dans le cadre de campagnes électorales ou de

votation, estimant que cela appartenait au débat démocratique. Néanmoins, de récents jugements montrent qu'il y a des limites à ne pas dépasser et que la liberté d'expression ne peut être invoquée lorsque la discrimination raciale est clairement établie.

Immigration et stigmatisation

Les mouvements migratoires engendrés par la guerre en Syrie et la répression dans certains pays ont provoqué, en 2015, des mouvements et des réactions contradictoires. La solidarité avec des migrants à la recherche d'un pays sûr s'exprime à travers des gestes collectifs et individuels de solidarité. Mais dans le même temps, la crainte et les réactions de rejet commencent à se manifester, en Suisse comme ailleurs. On en retrouve la trace dans les médias ordinaires et sur Internet. Ces réactions se nourrissent à la fois de la crainte d'un afflux de réfugiés incontrôlé et de sentiments négatifs à l'égard de l'islam en lien avec les actes terroristes commandités par DAECH. Cette tendance au rejet, qui se traduit notamment sur le terrain par un rejet des solutions d'hébergement envisagées par les communes, les cantons et la Confédération, ne pourra être inversée sans une politique de prévention adéquate.

Norme pénale et liberté d'expression

La liberté d'expression a, par ailleurs, été plus d'une fois au centre des débats et des décisions de justice. Ainsi, le jugement de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a donné tort à la Suisse, qui avait condamné Dogu Perincek pour avoir nié le génocide arménien. La CEDH a estimé que, dans ce cas, c'est la liberté d'expression qui prévalait. C'est aussi ce qui a justifié la décision du Tribunal fédéral de ne pas condamner pénalement les néonazis auteurs du salut hitlérien sur le Grütli. La CFR a pu constater que la norme pénale – attaquée politiquement à plusieurs reprises – était appliquée avec parcimonie, au nom de la liberté d'expression justement.

La législature qui vient de s'achever a conduit la CFR à réagir publiquement à de nombreuses occasions. Elle l'a fait en particulier à chaque fois que le débat public – dans le cadre des élections et des votations fédérales – conduisait certains intervenants, partis et élus politiques, à des propos créant un climat de stigmatisation et de rejet de certaines catégories de population ou de minorités particulièrement exposées. La CFR a rappelé que le débat politique était nécessaire et légitime dans notre système démocratique, mais qu'il impliquait aussi le respect de l'autre et que la fin ne justifiait pas tous les moyens.

Enfin, la tendance à la stigmatisation et à la généralisation systématique doit être combattue. La CFR s'y est engagée durant les quatre dernières années et va poursuivre ce combat. L'on sait que les boucs émissaires changent au fil du temps et au gré des événements. C'est donc un problème de fond et non de circonstances.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Le mandat de la CFR

La Commission fédérale contre le racisme a été instituée par le Conseil fédéral le 23 août 1995. La décision correspondante a ensuite été adaptée en date du 25 novembre 2015.

Extrait du nouveau mandat de la CFR :

« Elle s'occupe de la discrimination fondée sur des critères raciaux, ethniques et culturels, favorise la compréhension entre les personnes de race, couleur, origine, religion, provenance ethnique ou nationale différentes. Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace. »

La CFR accomplit notamment les tâches suivantes :

- a. Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention.
- b. Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme.
- c. Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA).
- d. Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements.
- e. Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des conventions en faveur des droits de l'Homme.
- f. Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique.
- g. Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société.
- h. Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale.
- i. Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information.

Le secrétariat répond aux questions d'organisations et de particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale.

Activités 2015

1. Lutte contre la discrimination raciale

« Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte. »

Discrimination directe, discrimination indirecte

Le racisme et la protection contre la discrimination sont des thèmes transversaux qui concernent tous les niveaux de notre État fédéraliste et de nombreux domaines de notre vie. On parle de discrimination directe lorsqu'une personne ou un groupe de personnes reçoit, à situation égale, un traitement moins favorable qu'une autre personne ou un autre groupe de personnes en raison de différentes caractéristiques réelles ou supposées (origine ethnique, religion, convictions, handicap, âge, orientation sexuelle, p. ex.). La discrimination indirecte, pour sa part, porte sur des normes ou des règles de comportement en société dont la formulation est neutre, mais dont l'application et l'impact désavantagent de facto une personne ou un groupe de personnes en raison des caractéristiques précitées.

Programmes d'intégration cantonaux PIC

Les programmes d'intégration cantonaux PIC (2014-2017) sont des fondements essentiels du renforcement systématique de la lutte contre la discrimination. La CFR s'est engagée, en 2015 aussi, à apporter sa pierre à l'édifice et a accordé une attention particulière au renforcement non seulement quantitatif mais aussi qualitatif des offres et mesures correspondantes.

Accès non discriminatoire à la participation politique

Au niveau politique, la commission a encore identifié d'importantes lacunes à combler : elle considère comme essentiel non seulement de garantir un accès non discriminatoire à la participation politique, mais aussi d'analyser les messages des acteurs politiques. Tout événement politique dans la sphère publique doit être analysé de manière nuancée afin de ne pas constituer une plateforme pour les généralisations, les stéréotypes négatifs et les opinions simplistes.

Identification précoce des évolutions de la société

Il est également important d'identifier au niveau scientifique, de manière précoce, les évolutions de la société et de déchiffrer les attitudes et les opinions qui favorisent le racisme ou, au contraire, permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives en vue de supprimer certaines discriminations. La recherche a aussi pour tâche de tenter d'expliquer ce qui a motivé une personne non seulement à développer une attitude potentiellement raciste, mais à passer à l'acte. La CFR soutient fondamentalement l'étude scientifique du racisme et de la protection contre la discrimination. Informations complémentaires au chap. 5 « Aspects scientifiques et éthiques »

2. Prévention efficace et travail de relations publiques

« Elle attache une attention particulière à la prévention. »

« Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention. »

À la base du travail de prévention et de relations publiques : les faits

Pour réaliser un travail de prévention efficace et durable, il faut avoir un aperçu de l'étendue de la discrimination raciale et des mesures existant en Suisse pour la combattre. La CFR dispose pour ce faire de ses propres instruments, comme le recueil de cas juridiques, l'agenda politique du racisme et de l'antiracisme ou la banque de données des centres de conseil pour les victimes de racisme. Informations complémentaires au chap. 6 « Faits concrets et conséquences »

Lutte contre le racisme sur les réseaux sociaux

La CFR a appuyé la réalisation en Suisse de la campagne NO HATE SPEECH du Conseil de l'Europe (Young people combating speech online), qui s'est terminée fin mars 2015. Elle a notamment participé à différentes activités sous la houlette de l'Office fédéral des assurances sociales, du Service de lutte contre le racisme et des associations CO-HABITER et SavoirLibre. Concrètement, la commission a notamment organisé, le 28 mars 2015, la manifestation de clôture de la campagne baptisée « Ensemble contre le racisme et la discrimination sur Internet », avec le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). La campagne avait pour but de montrer comment naît le discours de haine, les risques qu'il présente pour la cohésion de la société et quels sont les moyens efficaces de le combattre (contre-discours).

Dans l'optique de réaliser un travail de prévention efficace, la CFR n'a pas seulement cherché à établir un dialogue direct avec les jeunes, mais aussi avec Facebook, la plateforme la plus importante en matière de réseaux sociaux. Elle a pris contact avec la société au début de l'année sous revue, au vu de l'augmentation – notamment due au conflit israélo-palestinien et à la crise des réfugiés – du nombre de cas de propos racistes et d'incitations à la haine et à la violence sur les réseaux sociaux qui lui ont été signalés. L'idée étant de faciliter la suppression des posts racistes publiés sur le réseau. La commission considère en effet comme problématique qu'on ne puisse par exemple pas supprimer les posts racistes signalés, les normes en la matière étant très restrictives. La CFR a pu finalement trouver un terrain d'entente avec Facebook en ce sens que la CFR peut signaler directement aux responsables Facebook les propos particulièrement répréhensibles, qui

seront ensuite soigneusement évalués par la plateforme. Une rencontre est également prévue en 2016.

Au niveau des autorités suisses, l'un des partenaires importants de la CFR dans la lutte contre les discours de haine sur Internet est l'Office fédéral de la police fedpol, ou plus précisément le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI). La CFR avait déjà pris contact avec ce service en 2013 afin d'élaborer un guide – publié sur Internet – dédié au racisme sur le web. Ce guide a été complété et actualisé en 2015. Destiné à un large public, il explique avec des mots simples les différents visages que peut prendre le racisme sur Internet, présente les outils légaux à disposition pour combattre la discrimination raciale sur Internet ainsi que la manière de réagir face à des propos racistes.

« Une Suisse à nos couleurs », campagne nationale de la CFR

2015 était une année spéciale pour la CFR, avec le vingtième anniversaire de l'adoption de la norme pénale contre le racisme, de l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la création de la CFR. À cette occasion, cette dernière a lancé, le 25 juin 2015, la campagne « Une Suisse à nos couleurs », qui visait à sensibiliser les jeunes au thème de la discrimination raciale, au discours de haine sur Internet et à la nécessité de combattre ces phénomènes.

Pendant cette campagne de cinq mois, des jeunes de toute la Suisse ont pu gérer chacun à leur manière un compte Facebook dédié à la campagne, proposant ainsi une réponse sans équivoque aux propos de haine que l'on peut rencontrer sur le net. En fournissant, pendant un ou plusieurs jours, les contenus thématiques les plus variés (textes, photos, vidéos, etc.), plus de 90 représentants d'associations, d'écoles, des autorités, d'organisations et de particuliers ont documenté le résultat de leur confrontation avec les thèmes du racisme et de la discrimination et présenté leur image d'une Suisse multiculturelle. Le compte Facebook a ainsi totalisé plus de 600 posts en allemand, en français ou en italien, ainsi que de nombreux clips vidéo dans les trois langues officielles.

Facebook a été le principal canal pour atteindre le groupe-cible des jeunes (moins de 25 ans). Ainsi, 67 % d'entre eux ont découvert la campagne par le réseau social. Si l'on ajoute Twitter, le site Internet et les sites d'actualité, la portée de la campagne a été considérable puisque plus de 1 000 000 personnes ont vu les annonces et les messages de la campagne. Plus de 20 000 personnes ont interagi publiquement pendant la campagne (en faisant des commentaires FB, en likant ou en retweetant un contenu p. ex.). Enfin, on estime à 4 600 000 le nombre de personnes ayant lu, en Suisse ou à l'étranger, les quelque 70 articles rédigés en allemand, en français et en italien.

Le message de la campagne n'a pas seulement été diffusé sur le web : pour préparer le lancement de la campagne, le 25 juin 2015, des affiches ont été placées dans les transports publics de Bernmobil. En été, des annonces ont également été diffusées dans toute la Suisse durant deux semaines sur les écrans de 800 cars postaux. Enfin, les 33 000 et 60 000 employés des CFF et de la Poste suisse ont reçu des informations sur la campagne et ses messages et ont été sensibilisés au thème du racisme par le biais de leurs canaux de communication interne.

Dans le cadre de la campagne, la CFR a aussi élaboré un catalogue d'objectifs d'apprentissage et de questions-clé. Il s'agissait de proposer ce matériel pédagogique et des exemples simples, dans les trois langues officielles, aux enseignants afin qu'ils puissent aborder les thèmes du racisme et de la protection contre la discrimination avec leurs élèves dans le cadre de différents cours, par exemple de religion, d'histoire ou de langues. Internet y est présenté comme un instrument qui peut non seulement être utilisé pour faire des recherches, mais aussi, en l'exploitant habilement, pour réaliser un travail de prévention efficace.

Le 20 novembre 2015, la campagne « Une Suisse à nos couleurs » s'est achevée officiellement en présence du conseiller fédéral Alain Berset. Lors de la cérémonie de clôture, différents visuels des derniers mois ont été présentés lors d'un programme varié comprenant notamment des exposés et des forums de discussion sur les thèmes de la campagne. Ceux-ci ont permis de donner de nouvelles impulsions à la lutte contre le racisme.

En 2015, la présidente de la CFR a été nommée au Swiss Award dans la catégorie Politique, en raison de l'engagement de la commission dans le domaine des discours de haine sur Internet. Cette nomination a également contribué à faire parler de la campagne. Enfin, la campagne a été distinguée aux SABRE Awards EMEA 2016 à Berlin dans la catégorie « GOLD SABRE – Practice Areas – Multicultural Marketing ».

La CFR entend poursuivre son travail d'information et de sensibilisation destiné à combattre les propos dénigrants et la discrimination raciale sur les réseaux sociaux. Elle tirera profit des enseignements de la campagne pour lancer d'autres mesures. Enfin, elle a fait de l'encouragement de l'utilisation positive d'Internet l'un des grands points de son programme. Site Internet de la Campagne « Une Suisse à nos couleurs » et documents : <http://bunte-schweiz.ch/fr/>

Autres mesures de relations publiques

Mars 2015 : semaine d'actions contre le racisme

Chaque année, la présidence et le secrétariat participent, au titre tant du travail de prévention que de relations publiques de la CFR, à différentes activités et manifestations organisées dans le cadre de la Semaine internationale d'actions contre le racisme. Lors de l'édition 2015, la CFR a ainsi participé à plusieurs événements à Genève, Lausanne, Sion et Fribourg.

Sensibilisation de futurs journalistes

Le 23 février 2015, la CFR a participé à un cours du Centre de Formation au Journalisme et aux Médias (CFJM) à Lausanne avec de futurs journalistes, principalement romands. Elle entend poursuivre ce travail de sensibilisation des médias à l'importance d'un journalisme nuancé sur tous les thèmes ayant trait à la protection contre la discrimination.

Demandes d'élèves et d'étudiants

Les nombreuses demandes d'élèves et d'étudiants reçues tout au long de l'année montrent clairement que le racisme et la discrimination sont généralement perçus par les jeunes comme des problématiques importantes et relevant du quotidien. Les demandes adressées à la CFR concernent des travaux de recherche simple d'élèves du primaire et du secondaire mais aussi et surtout des travaux de maturité, de bachelor, de master ainsi que de doctorants. La CFR offre la possibilité la possibilité d'aborder certains thèmes complexes lors d'un entretien personnel.

Cartes postales sur la norme pénale antiraciste (art. 261bis CP)

En 2015, la CFR a édité, conjointement avec la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA, une carte postale sur la norme pénale antiraciste (art. 261bis CP). Cette carte postale, qui a rencontré un vif succès, vise à informer un large public sur cette norme pénale et à expliciter son importance pour la protection contre la discrimination raciale et l'incitation à la haine raciale.

Le cas Perinçek

Le 15 octobre 2015, la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg a confirmé la condamnation de la Suisse pour atteinte à la liberté d'expression dans le cas du nationaliste turc Doğu Perinçek. La CFR a fait part de sa déception face à ce jugement tant attendu. Mais elle considère également ce jugement comme l'expression de la haute importance accordée par la CEDH à la liberté d'expression. Le jugement n'a pas de conséquences directes sur l'application de la norme pénale

antiraciste en Suisse. À l'automne 2015, la CFR a envoyé un courrier à la communauté arménienne pour lui exprimer sa solidarité dans le cas Perinçek et lui a assuré qu'elle continuerait à suivre avec une grande attention ce débat complexe sur des questions essentielles en termes de droits fondamentaux.

Bulletin TANGRAM

Site Internet : <http://www.ekr.admin.ch/documentation/f108.html>

La CFR a consacré l'édition de juin de son bulletin TANGRAM au vingtième anniversaire de la commission et de la norme pénale antiraciste. L'édition de décembre s'est penchée sur le thème de la campagne 2015 « Quelles couleurs pour la Suisse ? » : l'occasion de s'interroger sur les défis futurs dans la prévention contre le racisme du point de vue des acteurs de la campagne, des partenaires de la CFR et des acteurs de la société civile.

Activités médiatiques de la CFR

Par le biais des médias, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) entend sensibiliser un large public et les décideurs politiques aux enjeux de la lutte contre le racisme. En 2015, la CFR a vu ses analyses et positions être relayées par les médias de toute la Suisse et bénéficier d'un écho croissant. L'expertise reconnue des membres de la présidence, sa réactivité face aux événements de l'actualité et aux requêtes des journalistes ont notamment contribué à cette augmentation. Le fait que les analyses de la CFR soient reprises par différents médias témoigne de la crédibilité de ses positions et de la légitimité de la CFR dans le paysage suisse. Si une partie des demandes des médias fait suite aux communiqués de presse ou prises de position officielles de la CFR, sa présence dans les médias est également le reflet de l'actualité 2015 dans les domaines du racisme, de la discrimination et de la stigmatisation.

Janvier - mars 2015

Prises de position sur la terreur islamiste au lendemain des attentats en France, les 20 ans de la norme pénale antiraciste, le mouvement anti-islam Pegida, les appels à la haine sur Internet, la semaine d'actions contre le racisme.

Avril - juin 2015

Prises de position sur le racisme anti-Noirs, le sport et le racisme, la campagne de la CFR « Une Suisse à nos couleurs » et le discours de haine sur Internet, la politique d'asile.

Juillet - septembre 2015

Prises de position sur l'attaque contre des juifs (20.07) par des extrémistes de droite et la montée de l'antisémitisme, la politique d'asile en Suisse, la campagne de la CFR « Une Suisse à nos couleurs » et le discours de haine sur Internet, les dérapages racistes des politiques à la veille des élections fédérales.

Octobre - décembre 2015

Prises de position sur l'affaire Perinçek, la persistance des discours de haine et de racisme, la norme pénale antiraciste, le jugement du Tribunal de police genevois sur le geste de la quenelle.

Messages de la CFR diffusés par le biais de communiqués de presse :

Site Internet : <http://www.ekr.admin.ch/documentation/f244.html>

19.03.2015 : Une Suisse engagée contre le racisme

En 2015, la CFR fait de la lutte contre le discours de haine en ligne une priorité avec le lancement prochain d'une campagne nationale sur cette thématique.

03.06.2015 : Au service de la lutte contre le racisme depuis 20 ans

La CFR consacre une édition de son bulletin TANGRAM à son vingtième anniversaire et fait le bilan de 20 ans de lutte contre les discriminations raciales. Si la norme pénale a pu avoir une influence sur certains comportements, elle reste insuffisante pour lutter contre le racisme de la vie quotidienne, les discriminations à l'embauche ou lors de l'octroi de logement.

15.06.2015 : Rapport annuel 2014 « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations »

Selon l'analyse suprarégionale fondée sur les cas de discrimination signalés en 2014 en Suisse par 15 centres de consultation, ces cas concernent majoritairement le monde du travail et l'administration publique. Les formes les plus fréquentes sont les propos discriminatoires et la raison la plus souvent citée est la xénophobie, suivie par le racisme anti-Noirs.

25.06.2015 : Lancement de la campagne nationale « Une Suisse à nos couleurs »

Contre les propos racistes et les discours de haine en ligne de manière positive : tel est l'objectif de la campagne. La génération « Z » est appelée à prendre la parole pour lutter contre le racisme sur Internet et les réseaux sociaux dans le cadre de la campagne de la CFR.

31.08.2015 : Campagne électorale 2015 : les propos dégradants et haineux n'ont pas leur place dans une démocratie

Les partis et acteurs politiques ont une fonction d'exemple vis-à-vis de la population ; il leur incombe de lutter contre les paroles et les actes qui pourraient inciter à l'intolérance à l'égard des personnes et des groupes les plus vulnérables.

20.11.2015 : Les jeunes se mobilisent contre les propos racistes et le discours de haine en ligne

La campagne « Une Suisse à nos couleurs » a été vue par plus d'un million d'internautes et a suscité les contributions de près de 5000 personnes. La société civile doit poursuivre sa mobilisation et réagir lorsqu'elle se retrouve face à un discours de haine en ligne.

Message de la CFR par le biais d'une prise de position :

Site Internet : <http://www.ekr.admin.ch/documentation/f109.html>

16.10.2015 : L'arrêt prononcé dans le cas Perinçek n'a aucune conséquence directe sur la norme pénale antiraciste

Le jugement de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) reflète l'importance primordiale qui est accordée à la liberté d'expression. L'arrêt de la CEDH ne crée en aucun cas un précédent pour exiger l'abrogation ou la limitation radicale de la norme pénale antiraciste.

3. Consultations des offices

« Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme. Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA). Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements. »

Consultations des offices

Parallèlement au SLR, qui, en tant que service interne à l'administration fédérale, est le principal destinataire des consultations des offices, la CFR est associée, notamment par les offices du Département fédéral de l'intérieur (DFI), du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de justice et police (DFJP), lorsque les consultations portent sur des thèmes ayant trait à l'exclusion et à la discrimination raciale. La CFR est intégrée dans la procédure administrative interne de consultation des offices lorsqu'elle peut directement partager son expertise. Elle peut également participer aux procédures de consultation externes, qui sont ouvertes aux commissions extraparlimentaires ainsi qu'aux autres milieux concernés par un projet.

Création d'une institution nationale pour les droits humains en Suisse : travaux préparatoires

En 2015, la CFR a participé très activement aux travaux préparatoires de la Confédération en vue de créer une institution nationale pour les droits humains ; selon sa conception, cette institution aurait en effet un impact sur la manière de travailler de la CFR et les thèmes dont elle s'occupe. La CFR a, conjointement avec deux autres commissions extraparlimentaires – la Commission fédérale des migrations (CFM) et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) – rédigé en mai 2015 une prise de position sur ce thème, en soulignant l'importance d'une telle institution axée sur les spécificités structurelles de la Suisse (système fédéraliste, nombre élevé d'acteurs dans le domaine des droits humains). La commission a également participé à d'autres réunions de préparation et cosigné différentes prises de positions internes à l'administration consacrées aux différentes options de création d'une institution nationale pour les droits humains.

Interventions parlementaires en lien avec le mandat de la CFR

Durant l'année 2015, le parlement fédéral a enregistré un nombre relativement important d'actes parlementaires liés à la problématique du racisme et de la discrimination raciale. Ces interventions sont énumérées dans le présent rapport.

Outre les propositions déposées, le parlement s'est aussi prononcé sur des objets plus anciens, dont l'initiative parlementaire Gregor Rutz (13.439) qui voulait interdire aux commissions extraparlimentaires – dont la CFR – toute communication publique. Cette initiative parlementaire, acceptée de justesse par le Conseil national le 2 juin 2014, a été rejetée par le Conseil des Etats le 17 juin 2015. Cette initiative est donc caduque et la CFR est ainsi confortée dans le fait que l'information et la formation de l'opinion publique font partie de son mandat.

Racisme / Discrimination raciale

- 15.460 Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités (initiative parlementaire Tornare, déposée le 18.06.2015)
- 15.3757 Lutter contre la haine et la discrimination à l'égard des Suisses (postulat Reimann, déposé le 19.06.2015)
- 15.3506 Antisémitisme et révisionnisme subventionnés par l'État (interpellation Heer, déposée le 01.06.2015)

Travail / éducation / logement / santé

- 15.3025 Préférence nationale pour l'emploi dans l'administration fédérale (motion Golay, déposée le 03.03.2015)

Religion / culture / intégration

- 15.3955 Améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés reconnus et des étrangers admis provisoirement (postulat Pfister, déposé le 24.09.2015)
- 15.3764 Mieux intégrer dans le marché du travail les immigrés hautement qualifiés provenant d'États tiers (interpellation Rytz, déposée le 19.06.2015)
- 15.3700 Intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile. Cadre national de certification des diplômes et de validation d'acquis (motion Amarelle, déposée le 18.06.2015)
- 15.3653 Former les réfugiés pour une intégration durable sur le marché du travail (motion Munz, déposée le 18.06.2015)
- 15.3233 Encourager la culture des Yéniches, des Sinti et des Roms en Suisse. Rapport du groupe de travail (postulat Gysi, déposé le 19.03.2015)

Immigration et asile / Justice et questions d'application

- 15.314 Asile et statut de réfugié (initiative cantonale, déposée le 23.09.2015)
- 15.3953 Personnes admises à titre provisoire. Pas de voyage dans le pays d'origine (motion Pfister, déposée le 24.09.2015)

- 15.3904 La vie et l'intégrité corporelle de tous les Erythréens sont-elles menacées ? (interpellation Vitali, déposée le 23.09.2015)
- 15.3868 Erythrée. De nouvelles rumeurs nuisent aux tentatives d'objectivité (interpellation Fiala, déposée le 17.09.2015)
- 15.3853 Centre de requérants d'asile. Évaluer l'opportunité d'une restriction des horaires de sortie, en relation avec les nuisances pour le voisinage et des activités illicites (postulat Golay, déposé le 16.09.2015)
- 15.3844 Interdire les voyages à l'étranger aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire (motion Flückiger-Bäni, déposée le 15.09.2015)
- 15.3803 Domaine de l'asile. Pas de voyages inopportuns à l'étranger pour les personnes admises en Suisse (motion Fluri, déposée le 07.09.2015)
- 15.3801 N'accorder qu'une protection provisoire aux requérants d'asile d'Erythrée (motion Fluri, déposée le 07.09.2015)
- 15.3566 Aucun droit d'asile accordé aux migrants érythréens (motion Fehr, déposée le 16.06.2015)

Divers

- 15.3694 Recrudescence des épidémies suite à la pression migratoire (interpellation Aeschi, déposée le 18.06.2015)
- 15.3407 Protéger les droits de la personnalité (postulat Feri, déposé le 05.05.2015)

4. Prises de position, rapports de la Suisse

« Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des conventions en faveur des droits humains. »

Quatrième procédure de rapport des pays relatif au Pacte II de l'ONU

La quatrième procédure de rapport des pays de la Suisse relative à la mise en œuvre du Pacte II de l'ONU (Pacte international relatif aux droits civils et politiques) a débuté à l'été 2014. La Suisse a accepté d'être évaluée pour la première fois dans le cadre de la nouvelle procédure simplifiée (simplified reporting procedure). Elle a donc élaboré son rapport des pays du 15 octobre 2015 sur la base d'une liste de questions (list of issues) du Comité des droits de l'homme de Nations Unies. Dans le cadre de la consultation des offices sur la préparation de ce rapport, la CFR a pris position sur les questions qui la concernaient et partagé son expertise. Le rapport des pays de la Suisse se fonde toujours sur les instruments de monitoring de la CFR et mentionne les projets de la CFR en tant que commission extraparlamentaire spécialisée instituée par le Conseil fédéral.

Hate Crime Report de l'OSCE

Comme chaque année, la CFR a fourni aux organes internationaux concernés les chiffres relatifs aux violations de la norme pénale antiraciste ainsi que d'autres informations relatives à la lutte contre les crimes de haine en Suisse ; ces données serviront notamment à élaborer le rapport de l'OSCE sur les crimes de haine (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – BIDDH). Plus d'informations sur ce rapport : <http://hatecrime.osce.org/>

5. Aspects scientifiques et éthiques

« Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique. »

Analyses et études en cours

Le traitement différencié du racisme et de la protection contre la discrimination, notamment par les scientifiques et les chercheurs, a été régulièrement abordé au cours de l'année sous revue lors des séances de la présidence et des séances plénières de la CFR. Deux études ayant trait à la protection contre la discrimination ont été commandées, dont les résultats devraient être publiés en 2016. La commission s'est également penchée sur la possibilité d'élaborer un document de travail interne portant sur le droit de l'asile.

Personnes hautement qualifiées issues de la migration dans le domaine social

Les personnes hautement qualifiées issues de la migration sont parfois discriminées sur le marché du travail suisse, même lorsqu'elles ont obtenu leur diplôme en Suisse. Tels sont les résultats d'une étude sociologique de l'Université de Bâle, « Personnes hautement qualifiées issues de la migration », publiée en décembre 2012. Projet de recherche conjoint de ladite université et de la CFR, l'étude a notamment montré que les personnes hautement qualifiées issues de la migration ont difficilement accès à des postes dans des institutions sociales, des organisations d'entraide et des organisations non gouvernementales ou alors pour des postes pour lesquels elles sont surqualifiées. La CFR a commandé une étude complémentaire pour approfondir la thématique.

Racisme anti-Noirs

Par le passé, la CFR a déjà abordé le thème du racisme anti-Noirs dans plusieurs publications. Elle a ainsi constaté qu'il existait des lacunes considérables au niveau de la recherche sur ce sujet, notamment concernant la Suisse. Il existe ainsi peu de données sur les différents groupes de Noirs touchés, les domaines de la vie quotidienne concernés et les formes spécifiques de discrimination correspondantes, de même que sur leur ancrage juridique, tant dans la protection des droits humains et la protection contre la discrimination que dans le droit du travail et le droit social. Une étude destinée à approfondir ces différents aspects a donc été lancée en 2015.

6. Faits concrets, répercussions

« Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société. »

Décisions et jugements nationaux et internationaux

Site Internet : <http://www.ekr.admin.ch/services/f269.html>

Dans le cadre de son mandat, la CFR recense depuis 1995 les décisions et les jugements nationaux et internationaux portant sur la discrimination raciale dans les différents domaines de la vie quotidienne. Un recueil de cas publié sur le site Internet de la CFR permet aux personnes intéressées d'une part de se faire une idée de l'état de la jurisprudence pénale concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261bis CP et de la jurisprudence internationale dans ce même domaine et, d'autre part, de chercher des cas en particulier. Le recueil de cas sert également de fondement à l'analyse qualitative de la jurisprudence relative à l'art. 261bis CP.

Hausse des ordonnances pénales concernant des propos racistes sur Facebook et Twitter

La banque de données relative à la Suisse est alimentée avec les décisions et jugements cantonaux relevant de l'art. 261bis CP, qui sont transmis chaque année à la CFR, sous forme anonymisée, par le Service de renseignement de la Confédération (SRC). Pour leur part, les autorités cantonales sont tenues, en vertu de l'ordonnance réglant la communication des décisions pénales prises par les autorités cantonales, de communiquer au SRC tous les jugements et décisions correspondants. S'agissant de l'art. 171c CPM, c'est l'auditeur en chef de la justice militaire qui est chargé de transmettre les décisions et jugements à la CFR.

En 2014, le SRC a transmis à la CFR quinze décisions relevant de l'art. 261bis CP, qui ont ensuite été résumées, assorties de mots-clés (pour la recherche dans la banque de données) et intégrées à la banque de données. On observe une nette augmentation des décisions concernant des propos racistes publiés sur les réseaux sociaux. Bien qu'aucune vue d'ensemble détaillée ne soit encore disponible pour 2015 au moment de mettre sous presse, les décisions déjà disponibles pour 2015 montrent que la tendance précitée se confirme ; ainsi, la majeure partie des ordonnances pénales concerne des propos racistes sur Facebook ou Twitter. Cette augmentation s'explique par deux facteurs en particulier : la crise des réfugiés et l'escalade du conflit israélo-palestinien en 2014, de nombreuses ordonnances pénales de 2015 concernant des faits remontant à 2014.

Collaboration avec les ministères publics et les tribunaux

L'actualisation de la banque de données et une comparaison de données avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont montré qu'il manque un nombre considérable de décisions et de jugements dans ladite banque. Afin de garantir au moins la quasi-exhaustivité de la banque de données, la CFR a envoyé en 2015 un courrier à tous les ministères publics et tribunaux concernés, afin de demander les décisions manquantes. L'écho a été très positif, la CFR ayant reçu quelque 200 décisions des années 1995-2014 relevant de l'art. 261bis CP. Ces décisions seront elles aussi résumées, assorties de mots-clés et intégrées dans la banque de données d'ici à la fin de 2016.

18 membres pour le Réseau de centres de conseil pour victimes de racisme

La CFR élabore chaque année, en étroite collaboration avec l'ONG humanrights.ch, un aperçu, fondé sur la pratique des centres de conseil, des tendances et de la situation en matière de racisme. Ce rapport est fondé sur la banque de données DoSyRa, qui est alimentée selon des critères uniformes par les désormais 18 membres que compte le réseau en Suisse. Le rapport 2015 a analysé 239 cas pour lesquels les centres de conseil ont estimé qu'il y avait discrimination raciale.

Monde du travail et administration concernés par les incidents racistes

Le rapport 2015 confirme une tendance qui se dégage depuis de nombreuses années : le monde du travail (marché du travail et lieu de travail) reste un des domaines les plus touchés par la discrimination, avec 47 incidents recensés. Après la xénophobie en général, le racisme anti-Noirs (60 incidents) est le motif de discrimination le plus fréquemment signalé, suivi par l'hostilité envers les personnes musulmanes (53 cas, soit une hausse de 11 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Le Réseau de centres de conseil pour victimes de racisme est un élément essentiel du monitoring national de la discrimination raciale – à côté de la chronologie annuelle du racisme en Suisse (GRA) ou des rapports sur l'antisémitisme de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et de la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) de Suisse romande. Le Service de lutte contre le racisme de la Confédération utilise ces sources parmi d'autres pour publier, tous les deux ans, une vue d'ensemble intitulée « La discrimination raciale en Suisse ». Le rapport du Réseau de centres de conseil ne prétend pas à l'exhaustivité quant aux cas de discrimination raciale enregistrés en Suisse, car seule une partie des centres de conseil suisses peut être prise en compte via le réseau. D'une manière générale, on peut en outre partir du principe que la plupart des incidents racistes ne sont pas signalés et donc pas pris en compte dans les statistiques.

Système de documentation et de monitoring du racisme DoSyRa

Site Internet : <http://www.ekr.admin.ch/services/f365.html>

Le système de documentation et de monitoring du racisme DoSyRa est une banque de données commune servant à la fois à la gestion interne des cas et au suivi de la situation en général. Les 18 membres du réseau en 2015 ont alimenté la banque de données avec les cas qu'ils ont traités. Les données personnelles sensibles ne sont accessibles qu'au centre de conseil ayant enregistré le cas dans la banque de données et servent au monitoring interne. Les autres données constituent le profil anonymisé du cas. Tous les profils des différents centres de conseil sont regroupés et analysés dans un rapport annuel. La banque de données DoSyRa existe depuis 2006. Obsolète, elle a été modernisée pour remédier à ses lacunes fonctionnelles et structurelles et la rendre plus conviviale. La gestion, le traitement et l'archivage des cas seront ainsi plus efficaces. La classification et la terminologie proposées par les masques de saisie des cas ont aussi été adaptées de sorte qu'il sera par exemple désormais possible de recenser systématiquement si tel incident raciste répond aussi à la définition du crime de haine et peut ainsi être intégré dans le Hate Crime Report de l'OSCE.

7. Collaboration

« Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale. »

Discussions d'experts dans le cadre des séances de commission de la CFR

Comme chaque année, la CFR a collaboré avec différents services administratifs aux niveaux fédéral, cantonal et communal, avec une vaste palette d'ONG et avec plusieurs représentants/organisations de la société civile, de la communauté scientifique, du monde politique et des milieux économiques afin d'aborder le thème transversal du racisme et de la protection contre la discrimination de manière suffisamment approfondie, et de chercher des solutions ensemble.

Au cours de l'année 2015, la CFR a notamment fait appel aux experts suivants :

- Monsieur Ulrich Gut, président de l'association Notre Droit, sur le thème des sept composants d'une stratégie moderne contre le racisme
- Messieurs Roland Mayer, responsable du Service des affaires extérieures et secrétaire général suppléant de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), et Christoph Spenlé, responsable suppléant de la section Droits de l'homme, Direction du droit international public du DFAE, sur le thème des recommandations internationales concernant le racisme et la protection contre la discrimination et de la situation en Suisse (volonté et possibilité de mise en œuvre en Suisse).
- Madame Alexandra Molinaro, membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et directrice suppléante de la Fédération suisse des Parlements des jeunes (FSJP), responsable du projet easyvote, sur l'enquête de la CFEJ « Ma Suisse et moi : les opinions des jeunes de 17 ans au cœur d'une enquête inédite ».

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et ONU

Au niveau international, les membres du secrétariat ont participé comme chaque année à la conférence annuelle de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Organisée en mai 2015, elle était dédiée cette année aux moyens et aux stratégies qui permettent de parer le phénomène du « underreporting » (sous-médiatisation) des cas de discrimination. La rencontre annuelle des antennes nationales de reporting des crimes de haine, organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits humains (Office for Democratic Institutions and Human Rights – ODIHR), a eu lieu en novembre 2015. La CFR y a participé activement avec un bref exposé sur la lutte contre les crimes de haine en Suisse.

Création d'aires de stationnement et de transit pour les Sintés, les Roms et les Yéniches

Cela fait déjà plusieurs années que les Sintés, les Roms et les Yéniches demandent, sans succès, une augmentation du nombre d'aires de stationnement et de transit. La CFR les soutient dans cette revendication par le biais d'une sensibilisation ciblée des décideurs politiques aux niveaux communal, cantonal, et supracantonal avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). La CFR entretient par ailleurs des contacts réguliers avec différents représentants d'organisations de Sintés, de Roms et de Yéniches.

Collaboration avec le Service de lutte contre le racisme (SLR)

La CFR et le SLR ont pour objectif commun de réduire la discrimination raciale en Suisse. Si leurs rôles et leurs tâches divergent selon le domaine, la commission extraparlamentaire et le service administratif du DFI collaborent pour atteindre cet objectif majeur. Au cours de l'année sous revue, ils se sont ainsi informés mutuellement afin de dégager les synergies potentielles.

Enquête « Vivre ensemble en Suisse » de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

A l'instar d'autres services, la CFR a pris part à la réunion interdépartementale du groupe de travail relatif à l'enquête « Vivre ensemble en Suisse », qui s'est tenue à Berne en juin 2015. Elle s'est également retrouvée autour d'une table sur ce sujet avec l'OFS, le SLR et le secrétaire général du DFI. L'enquête sera réalisée en 2016.

Collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)

La collaboration transversale dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place d'une institution nationale pour les droits humains (NMRI) s'est poursuivie, comme mentionné précédemment dans ce rapport. La CFR a en outre pris part à la conférence du CSDH, qui a eu lieu en novembre 2015 à Berne.

Les représentants de la présidence et du secrétariat ont pris part aux événements suivants en 2015 :

- Vernissage et table ronde de l'exposition « Besa » à Berne, Lucerne, Lausanne et Genève, 11/12 janvier 2015, 7/9 mars 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente CFR/G. Akkaya et S. Simkhovitch-Dreyfus, vice-présidentes CFR)
- Exposé sur les Roms et les Yéniches en Suisse à l'occasion de la semaine internationale de la Haute école de Lucerne, 26 janvier 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Présentation de la CFR et de la campagne nationale de la CFR à la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) à Berne, 12 février 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR/G. Brogini, responsable de la CFR)

- Présentation de la campagne nationale de la CFR au Centre de Formation au Journalisme et au Médias CFJM à Lausanne, 23 février 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR/G. Brogini, responsable de la CFR)
- Lancement de la Semaine internationale d'actions contre le racisme à Genève, 16 mars 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Participation à la conférence sur l'art. 261bis CP à Genève, 18 mars 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Présentation sur la campagne nationale de la CFR lors la conférence de presse relative à la Semaine d'actions contre le racisme à Sion, 20 mars 2015 (G. Brogini, responsable de la CFR)
- Table ronde « Qui sont les Roms ? Images, perceptions et réalités » à Fribourg, 26 mars 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Manifestation de clôture de la campagne NO HATE SPEECH du CSAJ à Berne, 28 mars 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR/G. Brogini, responsable de la CFR)
- Table ronde sur le thème de l'antisémitisme au Salon du Livre à Genève, 29 avril 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Mot de bienvenue de la CFR lors de la série d'événements « Menschlichkeit » (Humanité) à Lucerne, 8 mai 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Table ronde à l'occasion de l'exposition sur les Roms de Yves Leresche à Lausanne, 18 mai 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Conférence annuelle de l'ECRI à Strasbourg, 28/29 mai 2015 (G. Brogini, responsable de la CFR/A. Wiecken, juriste de la CFR)
- Conférence de presse pour le lancement de la campagne nationale de la CFR à Berne, 25 juin 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR/G. Brogini, responsable de la CFR)
- Présentation de la campagne nationale de la CFR à la conférence de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'intégration (CDI) à Berne, 24 juin 2015 (G. Brogini, responsable de la CFR)
- Table ronde sur la CFR et le racisme avec LIKRAT à Genève, 20 août 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Table ronde des Villes Suisses à Genève, 27 août 2015 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Évènement « Flüchtlingsströme Europa-Schweiz » (flux de réfugiés Europe-Suisse) à la Haute école de Lucerne, 28 septembre 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Conférence publique sur la lutte contre le racisme à l'Université de Lucerne dans le cadre de la série de lectures « Gerechtigkeit » (Égalité) à Lucerne, 22 octobre 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Rencontre des doctorants à l'Université de Lucerne dans le cadre de la série de lectures « Gerechtigkeit » (Égalité), 23 octobre 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)

- Conférence « Discours de haine et de racisme ordinaire » à Connaissance 3, l'Université des seniors, à La Tour-de-Peilz, 9 novembre 2015 (M. Brunshwig Graf, présidente de la CFR)
- Communiqué de la CFR à l'occasion de la conférence du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) à Berne, 9 novembre 2015 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR/G. Brogini, responsable de la CFR)
- Conférence ODHIR (OSCE) à Vienne, 17-19 novembre 2015 (A. Wiecken, juriste de la CFR)
- Table ronde sur le jugement dans l'affaire Perinçek et sur le génocide arménien à Genève, 27 novembre 2015 (M. Brunshwig Graf, présidente de la CFR)
- Tables rondes lors de la conférence sur la situation de la minorité juive en Suisse à Berne, 1er décembre 2015 (M. Brunshwig Graf, présidente de la CFR/S. Simkhovitch-Dreyfus, vice-présidente de la CFR)

8. Rapport

« Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information. »

Le racisme reste d'actualité en Suisse

L'année 2015 a été marquée par une intensification manifeste des débats politiques relatifs au racisme, comme le montrent les nombreuses interventions parlementaires précitées. Les médias ont témoigné, tout au long de l'année mais particulièrement au cours du deuxième semestre 2015, un vif intérêt pour les positions de la CFR dans différents dossiers. On peut par exemple citer celui des déclarations toujours plus désinhibées de tiers vis-à-vis des minorités religieuses, culturelles ou ethniques, notamment sur les forums Internet. Cette désinhibition est en partie liée au conflit israélo-palestinien, aux guerres qui font rage en Irak et en Syrie et aux vagues de réfugiés qui fuient d'autres zones en guerre ou des régions pauvres principalement africaines et asiatiques.

9. Conseil

« Le secrétariat de la CFR répond aux questions des organisations et des particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale. » (Décision instituant la CFR, 5. Organisation, point 3)

Des discriminations signalées dans les domaines les plus divers

Les activités de conseil du secrétariat de la CFR font partie intégrante de la décision d'institution de la CFR par le Conseil fédéral, dans sa nouvelle teneur du 25 novembre 2015. Lesdits conseils et autres réponses aux questions posées demandent en moyenne un jour de travail par semaine. Comme par le passé, les discriminations signalées au secrétariat concernent les domaines les plus divers. Les cas de harcèlement discriminatoire au travail et les refus d'embauche discriminatoires sont particulièrement nombreux. On observe également une nette recrudescence des propos de discrimination raciale voire d'incitation à la haine et à la violence sur les réseaux sociaux. D'une manière générale, on constate un transfert des propos racistes vers les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter et vers les zones de commentaires des médias en ligne.

Le nombre de musulmans qui se sentent discriminés, non seulement dans le monde virtuel, mais aussi dans l'espace public et au quotidien, est resté élevé. Ils font état de remarques humiliantes au travail, d'insultes sur la voie publique ou de conflits de voisinage sur fond de discrimination raciale.

Les cas traités par la CFR en tant que centre de conseil sont recensés dans le système de monitoring et de documentation DoSyRa du réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme. Informations complémentaires aux chap. 6 du présent rapport annuel

Affaires internes de la commission

Budget de la CFR

Pour 2015, la CFR disposait d'un budget de 200 000 francs, auquel s'est ajouté un crédit exceptionnel du Parlement de l'ordre de 150 000 francs pour la campagne « Une Suisse à nos couleurs », dont la CFR a utilisé 135 000 francs. La CFR a également reçu une contribution de 35 000 francs du SLR destinée à couvrir les coûts de la manifestation de clôture de ladite campagne, le 20 novembre 2015.

Séances plénières et séances de la présidence en 2015

La présidence de la Commission fédérale contre le racisme s'est réunie à six reprises en 2015. Quant à la commission, elle s'est retrouvée pour quatre séances plénières et la manifestation de clôture de la campagne.

Membres

En 2015, la Commission fédérale contre le racisme comptait les quinze membres suivants :

Présidente

Brunschwig Graf Martine, experte : politique, relations publiques

Vice-présidentes

Akkaya Gülcan, experte : travail social, droits humains, migration, recherche et enseignement

Simkhovitch-Dreyfus Sabine, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Bettina Baltensperger, représentante de l'Union patronale suisse

Wolfgang Bürgstein, représentant de la Conférence des évêques suisses (CES)

Fredy Fässler, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Maya Hertig, experte : juriste, recherche et enseignement

Madeleine Joye, experte : journalisme

Rifa'at Lenzin, experte : islam

Frank Mathwig, représentant de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

Nobel Venanz, expert : Yéniches, Sintés et Roms

Schiavi Rita, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)

Stojanovic Nenad, expert : politologue

Celeste C. Ugochukwu, Expert : Diaspora Africaine

Bernard Wicht, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Secrétariat

Le secrétariat de la CFR dispose de 290 % de postes, qui sont répartis de la manière suivante :

Giulia Brogini, responsable de la CFR (80 %)

Éliane Baumann, collaboratrice spécialisée (70 %, jusqu'en avril 2015)

Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (50 %, à partir de juin 2015)

Joëlle Scacchi, responsable de la communication, rédactrice en chef (60 %, jusqu'en avril 2015)

Ivan Schädeli, assistant (60 %, à partir d'avril 2015)

Alma Wiecken, juriste (80 %)

En 2015, l'équipe a bénéficié du soutien des stagiaires et apprentis suivants :

Jorina Galli, stagiaire juriste (80 %, à partir de mai 2015)

Dania Gerber, apprentie employée de commerce (60 %, à partir d'août 2015)

Zaida Haener, stagiaire communication et campagne (80 %, à partir de juin 2015)

Giulia Reimann, stagiaire juriste (80 %, jusqu'en avril 2015)

Céline Trachsel, apprentie employée de commerce (60 %, jusqu'en juillet 2015)

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Giulia Brogini

Zaida Haener

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Brunschwig Graf

Giulia Brogini

Alma Wiecken

Sylvie Jacquat

Zaida Haener

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications